

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Question écrite n° 16360 de Mme Michelle Gréaume (Nord - CRCE)

publiée dans le JO Sénat du 28/05/2020 - page 2400

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le plan d'annexion de territoires palestiniens par Israël.

En effet, la coalition qui forme le nouveau Gouvernement israélien programme la mise en œuvre du plan élaboré par le président des États-Unis sur le Proche-Orient qui prévoit l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies israéliennes en Cisjordanie. Ce plan, qui prévoit de créer des enclaves palestiniennes sous contrôle militaire israélien, est en violation totale avec le droit international, la Charte des Nations unies et le droit le plus élémentaire du peuple palestinien à disposer de ses terres.

Au-delà il met en cause le processus de paix et une solution à deux États et risque d'alimenter le conflit au Proche-Orient.

De nombreuses voix s'élèvent en France comme dans le reste de l'Union européenne contre ce plan qualifié de solution d'apartheid par plusieurs anciens chefs d'État et ministres des affaires étrangères européens.

Le 20 mai 2020, devant le Conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies (ONU), le représentant de la France reprenait les déclarations du chef de la politique étrangère de l'Union européenne en précisant qu'une annexion « y compris des seules colonies » constituerait une violation du droit international et « ne serait pas sans conséquences sur les relations de l'Union européenne avec Israël ».

Au-delà des mots et de ces déclarations d'intention, elle l'interroge sur les mesures concrètes que la France compte prendre, vis-à-vis d'Israël pour empêcher cette annexion illégitime, relancer le processus de paix et reconnaître l'existence de l'État Palestinien.